

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.4 Vœu relatif à la propreté dans le métro

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le rapport de la MIE relatif à la politique parisienne en matière de propreté, adopté en décembre 2017 ;

Considérant que le Service technique de la propreté de Paris (STPP) est chargé, au sein de la Direction de la propreté et de l'eau, des missions de collecte des déchets et de nettoyage de la voie publique de jour comme de nuit ;

Considérant les 2.900 km de trottoirs balayés chaque jour et les 30.000 corbeilles de rue, réparties sur la voie publique, vidées de 1 à 3 fois par jour ;

Considérant que les interventions de nettoyage varient selon la taille de la rue, le taux de fréquentation, le type d'activités ;

Considérant l'application mobile et le formulaire en ligne permettant aux citoyens de signaler les anomalies constatées dans la rue ;

Considérant les mesures en faveur d'un Paris plus propre soumises au Conseil de Paris le 27 mars, qui viennent compléter le Plan de renforcement de la propreté adopté début 2016 ;

Considérant que la propreté à Paris ne concerne pas seulement les voies publiques mais aussi le métro et les gares, qui ne relèvent pas du périmètre de la Ville ;

Considérant la communication de la maire fin janvier 2018 - «Objectif Paris Propre» - visant à mieux associer les Parisiens, à renforcer les moyens l'action des services municipaux et à mobiliser les acteurs publics et privés ;

Considérant qu'à l'occasion d'une conférence à l'Hôtel de Ville, Paris demandera à la SNCF, la RATP, la Poste, ERDF, la CPCU, aux bailleurs sociaux et aux concessionnaires de l'espace public de coordonner leurs actions et de partager leur expertise ;

Considérant que le métro parisien fait partie de l'identité de Paris et qu'il est fréquenté à la fois par les Parisiens, Franciliens et les touristes venus du monde entier ;

Considérant les odeurs, les détritrus, les déchets, les moisissures dans les stations, les rames et aux abords des bouches de métro ;

Considérant que la propreté de l'ensemble du réseau RATP (métros, trams, bus, gares) correspond à un marché de 70 à 80 M€ annuel ;

Considérant le 1,3 million de mètres carrés de surfaces des 369 stations et gares RER, ainsi que les 1.000 rames de trains ou métros ;

Considérant que l'entreprise a passé commande auprès de cinq prestataires différents qui se répartissent la tâche de la propreté;

Considérant les 1.200 agents œuvrant chaque jour pour tenter de maintenir les métros propres ;

Considérant que pour les stations, il existe trois niveaux de nettoyage : le nettoyage quotidien (coups de balai et ramassage des poubelles), le nettoyage patrimonial (1 à 2 fois par mois pour chaque station), le nettoyage relatif à des embellissements de fond en comble de la station ;

Considérant cependant que dans de nombreuses stations, la situation n'est pas satisfaisante ;

Considérant le rôle et la grande responsabilité des individus et des usagers dans la dégradation du métro, qui témoignent à la fois d'un manque de civisme et d'un manque de moyens mis à disposition ;

Considérant le projet de parfumer neuf des principales stations de métro de la ville de Lyon ;

Considérant qu'à Lyon, la société retenue n'utilise pas de parfums de synthèse mais seulement des parfums traités dont ont été retirées les molécules dangereuses pour ne garder que des matières premières, des molécules inoffensives, non allergènes ;

Considérant que la Ville de Paris et la RATP ont déjà mis en place une collaboration étroite dans le but d'améliorer la propreté dans le métro et le RER ;

Sur proposition de Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang, Didier Guillot et Thomas Lauret, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris

Émet le vœu:

- Qu'Ile de France mobilité engage des discussions avec la RATP et la SNCF afin d'étudier la possibilité de mettre en place des expérimentations visant à lutter contre les mauvaises odeurs dans les métros et les RER à l'instar de ce qui se fait à Lyon ;
- Qu'Ile de France mobilité demande à la RATP et la SNCF de renforcer les moyens d'action mis en place pour la propreté et notamment dans les lieux les plus fréquentés, les plus touristiques et que ces moyens d'action soient présentés en troisième commission ;